

---

# LA RÉGENCE D'ALGER

SOUS

## LE CONSULAT ET L'EMPIRE

---

(Suite et fin. Voir la *Revue africaine*, année 1872, et le n° 109.)

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1<sup>er</sup>

(Tome 6<sup>e</sup>, page 619)

5149

Paris, 5 brum. an IX (27 octobre 1800)

AU CIT. TALLEYRAND, MIN. DES REL. EXTÉR.

Le ministre de la marine va faire partir un brick pour Tunis : faites connaître au citoyen Dervize (consul de France à Tunis) que le gouvernement est satisfait du succès qu'il a obtenu. Il attend de lui de plus grands services encore : c'est qu'il prenne des mesures pour qu'on expédie une grande quantité de blé à Marseille et à Gènes.

Dites-lui également qu'il prenne des mesures pour nous faire la paix avec le bey de Tripoli. Recommandez au citoyen Dervize d'expédier deux fois par mois un petit bâtiment tunisien pour Alexandrie, avec toutes les nouvelles d'Europe qu'il pourra re-

cueillir. Il y joindra tous les journaux qu'il pourra ramasser, n'importe en quelle langue.

Vous écrirez au général Menou de payer ces bâtiments avec du café et d'autres objets nécessaires aux Tunisiens.

Le citoyen Dervize fera connaître aux capitaines de ces bâtiments, tant algériens que tunisiens, que tout bâtiment qui apportera à Toulon des nouvelles d'Égypte de 35 jours de date, recevra, outre le prix du fret, une gratification de 12,000 fr.

Vous joindrez à votre dépêche au citoyen Dervize une lettre au général Menou dans laquelle vous lui ferez connaître la situation de la République en Europe et en Amérique, l'ouverture des négociations à Lunéville, ce que vous pourrez dire de celles entamées avec l'Angleterre et le beau rôle que joue l'armée d'Égypte en conservant avec courage cette précieuse colonie.

Le citoyen Dervize expédiera ces lettres par six bâtiments différents et y joindra une lettre de lui dans laquelle il donnera au général Menou toutes les nouvelles qu'il saura en y insérant les journaux qu'il aura pu se procurer.

BONAPARTE.

*(Archives des Affaires étrangères).*

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON 1<sup>er</sup>

5151

Paris, 5 brum. an IX (27 octobre 1800).

AU CIT. FORFAIT, MINISTRE DE LA MARINE.

Je vous prie, citoyen ministre, d'expédier un brick pour Tunis. Il partira de Toulon. Il sera porteur d'une dépêche du ministre des relations extérieures à notre consul et de vos dépêches au général Menou, dans lesquelles vous lui ferez connaître la situation de la République. Vous y joindrez une collection du *Moniteur* depuis le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII.

Le brick, après avoir mouillé à Tunis, prendra son temps pour doubler le cap et se dirigera sur Alexandrie.

BONAPARTE.

*(Archives de la Marine).*

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>

5153.

Paris, 6 brum. an IX (28 octobre 1800).

AU GÉNÉRAL BRUNE, COM. EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE.

.... Nous venons de conclure une suspension d'armes avec Tunis et je reçois ce soir la nouvelle que nous avons fait la paix avec Alger. Prévenez-en sans délai, par voie de Livourne, les préfets des départements de la Corse pour qu'ils aient à faire respecter par les corsaires les pavillons de ces deux puissances.

BONAPARTE.

*(Archives de l'Empire).*

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>

Tome 6, page 669

5219

Notes pour le Ministre de la Marine.

Paris, 23 frimaire an IX (14 décembre 1800).

.... Aussitôt que les frégates (partant de Toulon pour l'Égypte) pourront mettre à la voile, elles fileront le long des côtes Sardaigne, en passant hors de vue des îles Saint-Pi-

raseront les côtes de Barbarie; et, après avoir doublé le cap Bon, elles s'éloigneront le moins possible des côtes d'Afrique.

Les capitaines sont autorisés à entrer à Alexandrie s'ils peuvent échapper aux croisières ennemies ou bien ils iront mouiller à Damiette....

BONAPARTE.

*(Archives de la Marine).*

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

5235

Paris, 1<sup>er</sup> nivose an IX (22 décembre 1800).

AU CIT. TALLEYRAND.

.... Vous lui ferez connaître (à l'ambassadeur de France en Espagne) qu'il faudra choisir pour cet objet (les communications et envois avec l'Égypte) des tartanes du Maroc de 40 à 50 tonneaux, ce qui, dès lors, mettrait à même d'en avoir 12 ou 15.

Indépendamment de ces bâtiments, on désirerait que l'ambassadeur fit partir, soit au compte des négociants qui voudraient s'en charger, soit même au compte de la République, des vins et du fer pour la valeur de 150,000 fr. Un bâtiment de Maroc qui se chargerait de cela ne courrait aucun risque; il ne s'agirait plus que de s'assurer par des cautions que le chargement ne serait pas volé, détails que l'on abandonne à la prudence et à la connaissance des agents qu'il emploierait. Il ferait connaître aux négociants espagnols que le vin le plus ordinaire se vend à Alexandrie 40 sols la bouteille, et que pouvant encore gagner sur les objets qu'ils exporteraient d'Égypte, il résulterait pour eux un bénéfice très-considérable.

BONAPARTE.

*(Archives affaires étrangères).*

---

Paris, 25 frimaire an IX (6 décembre 1800).

Dès le mois de décembre 1800, Bonaparte songeait à renouer avec la Porte ottomane, témoin cette lettre qu'il écrivait à Talleyrand, ministre des relations extérieures :

« Je crois, citoyen ministre, qu'une lettre écrite au Grand Seigneur et envoyée par le canal de l'ambassadeur ottoman à Paris, serait utile dans la circonstance actuelle. Il faudrait lui faire sentir, d'un style convenable, la situation de l'Europe; que les Anglais seuls se sont opposés à l'évacuation de l'Égypte; que nous ne l'évacuerons pas que la paix générale ne soit faite, et qu'il est de l'intérêt de la Porte de reprendre ses anciennes liaisons avec la France. »

---

Paris, 2 nivose an IX (23 décembre 1800).

Bonaparte écrit à Talleyrand, ministre des relations extérieures, pour qu'il envoie chercher les correspondants de la Cie Bakri, d'Alger, et de leur faire connaître qu'il voudrait envoyer en Égypte deux millions de bouteilles de vin, de l'eau-de-vie, des liqueurs, des draps, des médicaments et de l'huile. Les bâtiments, au retour, apporteront du vin, du café, de l'indigo et du sucre....

« Ils.... chargeront à Marseille sur des bâtiments tunisiens.

« Ils seront.... obligés d'opérer leur retour en France.

---

27 nivose an IX (17 janvier 1801).

Rétablissement de la Cie d'Afrique.

(V. Laprimaudaie, p. 53.)

---

Paris, 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801).

En donnant ordre au citoyen Forfait, ministre de la marine, de faire partir des frégates de Rochefort, Bonaparte ajoute :

« Dans les instructions secrètes que vous donnerez aux commandants de ces deux expéditions, recommandez-leur de porter le plus grand respect aux bâtiments de Maroc, Alger, Tunis et Tripoli ; faites-leur connaître que nous avons fait un traité avec Tripoli et qu'ils pourront y prendre langue, s'ils avaient besoin de renseignements. »

---

Paris, 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801).

Bonaparte charge le ministre des relations extérieures d'écrire une lettre au premier ministre du bey de Tripoli pour lui faire connaître toute la satisfaction du premier consul pour la bonne conduite que ledit premier ministre a tenue envers le chebec de la République le *Guerrier*.

---

Paris, 28 pluviôse an IX (17 février 1801).

Le citoyen Casimir Poitevin, chef de brigade du génie, ayant été pris à son retour d'Égypte, avec plusieurs autres Français, par un corsaire de Tripoli et remis entre les mains d'Ali Pacha, Bonaparte renvoie cette affaire au ministre des relations extérieures pour écrire en son nom à Ali Pacha sur du parchemin. Le ministre enverra la lettre au général Murat qui la fera passer par Ancône à Ali Pacha.

Paris, 6 pluviôse an IX (26 janvier 1801).

Bakri et Busnach, négociants algériens, ayant demandé le paiement de ce qui leur est dû, d'après la promesse qui leur en avait été faite et exprimant la crainte qu'un retard n'empêche le dey d'Alger de ratifier le traité qu'il a fait avec la République.

Bonaparte met en note de leur demande : « Renvoyé au ministre des relations extérieures pour me présenter ce Juif dans mon appartement, en lui faisant sentir que je veux par là donner au Dey une marque de ma considération. »

---

Paris, 18 ventose an IX (9 mars 1801).

Bonaparte écrit ainsi au ministre des relations extérieures :

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez venir les Juifs Busnach et Bakri pour qu'ils expédient un courrier extraordinaire à Alger, afin de faire connaître les événements survenus en Angleterre, ceux du continent, l'arrivée de l'ambassade russe et l'entrée de l'escadre française dans la Méditerranée ; ils ajouteront que j'ai été extrêmement mécontent d'apprendre le renvoi du citoyen Dubois-Thainville, mais que je l'ai été encore davantage de ce que le nouvel amiral avait fait mettre sur la frégate américaine le pavillon français comme ennemi ; que je demande au Dey la destitution de cet amiral et que je désire qu'il se décide promptement à tenir une conduite qui l'honore à mes yeux et puisse me convaincre qu'il est mon ami.

BONAPARTE.

---

Paris, 19 ventose an IX (10 mars 1801).

Bonaparte écrit au citoyen Forfait :

Il est nécessaire, citoyen ministre, que vous adressiez la lettre ci-jointe dans les différents ports de la Méditerranée :

« Le préfet de la marine au préfet maritime de . . . .

« La défense qui a été faite aux armateurs français de courir sus aux bâtiments d'Alger, de Tunis et de Tripoli, doit toujours être observée. D'un autre côté, les bâtiments français doivent être rassurés contre les Barbaresques.

BONAPARTE.

---

22 choul 1 215 (15 mars 1 801).

Sous le règne de Mustapha-pacha, le Hadj Youssef, Oukil el Hadj de la Marine, est arrivé de Constantinople, apportant les cadeaux ci-après :

50 canons en cuivre ; 6 mortiers ; 40 bâtons de fer ; 1,000 avirons de chebec ; 1,000 avirons d'embarcations ; 1,000 poutrelles ; 40 gouvernails ; 1,000 grands avirons ; 60 barres de gouvernail ; 1,500 quintaux de poudre ; 200 quintaux de plomb ; 12,000 obus ; 30 quintaux de tabac ; 1,500 quintaux de colophane ; 500 quintaux de goudron ; 500 quintaux de salpêtre ; 1,000 affûts de canon ; 1,000 quintaux de fil de fer ; 13,000 boulets.

---

19 mars 1801.

ENTRE MALTE ET MUSTAPHA DEY (1216).

Un traité par Ali ben Mohamed en 1179, (Une ratification par Ahmed ben Ali en 1 220).

Ali paraît avoir un autre cachet sous le premier article ; et à la fin, son premier cachet reparait.

---

3 septembre, 1800.

Relatif à Minorque, sous Moustafa ben Ibrahim (1215).

---

Paris, 17 ventose an X (8 mars 1802).

Je ne veux point faire la paix avec la Turquie à Amiens ; ce qui n'empêche pas l'article qui assure et garantit l'intégrité de l'empire ottoman.

---

Paris, 18 ventose an X (9 mars 1802).

Bonaparte, écrivant à son frère Joseph au sujet du traité à intervenir avec la Porte, traité qu'il veut faire, dit :

« Je reçois votre lettre du 18 ventose. J'accepte, quoique à regret, la formule : La Sublime-Porte est invitée à accéder au présent traité.

---

Paris, 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

La paix avec l'Angleterre, le Portugal, la Russie et la Porte ottomane a été signée.....

BONAPARTE.

---

Paris, 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801).

A L'EMPEREUR SELIM.

Les préliminaires de paix qui ont été signés, il y a peu de

jours, à Paris, entre la France et sa Haute-Égypte, me décident à lui envoyer un officier (Horace Sebastiani, chef de brigade de cavalerie) et à lui écrire moi-même pour lui exprimer directement le désir que j'ai de voir se rétablir cette antique et vieille amitié qui a duré plusieurs siècles et qui a toujours été utile aux deux États.

L'expédition d'Égypte n'avait point été faite dans des vues hostiles contre l'Empire ottoman....

BONAPARTE.

---

Paris, 4 primaire an X (25 novembre 1801)

BONAPARTE ÉCRIT A MOUSTAPHA PACHA :

Dey d'Alger, des raisons de politique nous ont forcé la main ; mais la lettre que vous m'avez écrite et la conduite que vous avez tenue depuis le départ du citoyen Dubois-Thainville (commissaire général et chargé d'affaires de la République à Alger) m'ont bien fait comprendre la raison de votre conduite. Le passé est passé, Dans la paix conclue entre la République, les Anglais et la Sublime-Porte, je me suis assuré qu'ils ne voulaient rien entreprendre contre nous. J'ai ordonné au citoyen Dubois-Thainville d'obtempérer à la demande que vous lui avez faite de retourner à Alger ; nous vous le recommandons, afin de pouvoir précieusement renouveler nos liaisons si avantageuses et dans lesquelles vous trouverez, du moins de notre part, le désir de vous appuyer contre les ennemis que vous pourriez avoir, quels qu'ils soient.

---

Paris 14 frimaire an X (5 décembre 1801).

BONAPARTE ÉCRIT A HAMOUDA PACHA, BEY DE TUNIS :

Illustre et magnifique seigneur Hamouda

Tunis, je sais que, parmi les princes de Barbarie, ceux du royaume de Tunis se sont toujours fait remarquer par leur affection pour la France et que vous n'en avez interrompu le cours qu'à regret et par une suite de nos égards d'habitude envers la Porte ottomane.

C'est dans cette confiance que je renvoie vers vous le citoyen Dervize, à qui j'accorde la mienne. Je l'accrédite par cette lettre, afin qu'il convienne avec vous des stipulations qui serviront à cimenter une heureuse réunion. Vous y trouverez l'avantage précieux de recouvrer la bienveillance d'une grande nation, que ses triomphes et sa gloire rendent aussi secourable à ses amis qu'elle est redoutable pour ses ennemis.

Recevez, illustre et magnifique Seigneur, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

---

Paris, 8 nivose an X 29 (décembre 1801).

BONAPARTE AU CONTRE-AMIRAL DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE ET  
DES COLONIES :

« Je vous prie, citoyen ministre, d'expédier de Toulon un brick et un aviso, pour porter à Alger les dépêches du Ministre de l'intérieur et d'en rapporter la réponse.

« Je désire que vous fassiez prévenir les différents commissaires de la Marine en Corse et en Provence que l'on peut se préparer à la pêche du corail dans les mers d'Alger et de Tunis. »

V. Baude, I, 207 ; *Hist. d'Alger*, 86 ; *Aperçu*, 98 ; *Nettement*, 629-631 (1).

---

(1) 7 nivose an X (1802), 28 décembre 1801. Traité entre la France et la Régence, sous Moustapha ben Ibrahim (22 chaban 1216). Ratifié par Hoçaïn ben Haçan (1242).

Voir : *Histoire pittoresque de l'Afrique française*. Paris, 1846, p. 190-195.

Paris, 1<sup>er</sup> ventose an X (20 février 1802)

Bonaparte au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures :

« Je vous renvoie, citoyen ministre, les pièces relatives à Alger. Le plus court est de ratifier celui des traités qui nous est le plus avantageux, et de faire partir la ratification par un courrier extraordinaire qui s'embarquera à Toulon sur un aviso. Il n'y aurait pas d'inconvénient à charger de porter ce traité un de nos plus jeunes élèves.

---

17 ventose an X (8 mars 1802).

Traité de paix entre la France et la régence d'Alger.

A cette date je ne trouve qu'une lettre relative à la paix d'Amiens et où il est question de la Turquie.

---

Paris, 17 floréal an X (7 mai 1802).

Bonaparte à Hamouda-Pacha, bey de Tunis.

Illustre et magnifique prince, j'avais toujours été porté à croire que c'était avec regret que vous aviez interrompu le cours de vos relations avec la République française. Votre lettre, et le traité de paix dont elle était accompagnée, me confirment dans cette opinion.

Je reçois avec plaisir les témoignages particuliers d'affection que vous me donnez ; ils me flattent surtout en ce qu'ils ont valu la liberté à un certain nombre d'esclaves provenant de pays qui sont actuellement sous la domination française.

Il m'est doux de penser que nos rapports mutuels porteront désormais le caractère de l'amitié, et cette amitié sera d'autant plus durable que vous saurez mieux apprécier les avantages

attachés à la bienveillance d'une nation également grande et généreuse.

Recevez, illustre et magnifique Seigneur, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

---

Paris, 15 prairial an X (4 juin 1802)

Bonaparte au contre-amiral Decrès, ministre de la Marine et des colonies :

.... L'ambassadeur que vous envoyez à la Porte partira dans le courant de thermidor. Je désirerais qu'il pût se rendre à Constantinople avec deux vaisseaux de guerre et une frégate....

Si les vaisseaux que vous faites partir de Toulon pour St-Domingue sont armés en guerre et que vous pensiez que cela ne les détourne pas considérablement de leur route, je désirerais qu'ils se présentassent devant Alger, qu'ils demandassent s'il y a encore des Français échappés au naufrage du *Banel*, et se maintinssent là pendant deux ou trois jours ; si vous pensez que cela les retarde trop, ou bien que les vaisseaux seraient armés en flotte, alors il sera bon que vous me fassiez connaître quel ordre vous voulez donner pour montrer, dans le courant de l'an XI, quelques gros vaisseaux au Maroc et à Alger, ce qui est moins nécessaire pour le Gouvernement que pour la populace.

---

Paris 18 prairial an X (7 juin 1802)..

Au contre-amiral Decrès, ministre de la Marine et des colonies :

Une barque barbaresque bloque douze ou quinze bâtiments liguriens à St-Tropez. Les agents liguriens en ont donné connaissance au préfet maritime, qui n'a envoyé aucun bâtiment pour dégager ce port. Il est déshonorant pour la République que ces misérables barbaresques insultent nos côtes.

Prenez des mesures pour qu'aucun bâtiment de quelque nation qu'il soit, ne puisse être bloqué ou pris dans nos mers.

16 messidor an X (7 juillet 1802).

Note pour le ministre des relations extérieures :

Écrire au citoyen Dubois-Thainville à Alger par courrier extraordinaire, de Toulon, en réponse à ses lettres des 21, 27, 28 prairial :

Que l'intention du premier consul est qu'il demande impérieusement la tête du raïs qui a bâtonné un capitaine français dans la rade d'Alger ; qu'il fasse restituer le bâtiment qui est parti de Corfou et qu'il réclame le bâtiment pris dans les îles d'Hyères ; qu'il doit faire connaître au Dey que s'il continue à écouter les conseils de Vekil Hardji (Oukil Hardj de la marine), qui est l'ennemi des Français, il se perdra ; que personne ne m'a jamais insulté en vain, et que s'il ne se comporte pas comme il le doit, je suis dans le cas de le punir comme j'ai puni les Mameluks ; enfin, il prendra un ton très-haut et très-impérieux, parce que, effectivement, je préfère avoir une rupture avec Alger et lui donner une bonne leçon s'il en a besoin, que de souffrir que ces brigands n'aient pas pour le pavillon français le profond respect que je suis à même de les obliger d'avoir.

Faites connaître également que je ne veux pas m'éloigner de l'usage de ne pas donner des passe-ports aux bâtiments de guerre et que je demande la punition du raïs qui a osé retarder le voyage de deux bricks français.

Écrire au ministre de la marine qu'il fasse expédier un brick de Toulon pour porter le courrier.

Écrire au citoyen Dubois-Thainville qu'il ait à demander impérieusement la liberté des esclaves français ; qu'on ne doit craindre aucune rupture avec le Dey et qu'il faut lui parler avec la fierté convenable, mon intention étant de ne rien souffrir de ces brigands, dont l'existence est un déshonneur pour l'Europe ;

qu'il doit avoir sans cesse à la bouche qu'à la moindre chose qu'ils me feront je les punirai comme j'ai puni les Beys d'Égypte.

Écrire aux citoyens Dubois-Thainville et Dervize de bien établir les différences qu'il y a entre les Français et les Anglais : que ceux-ci peuvent bien y envoyer quelques vaisseaux, mais pas une armée entière, comme je puis le faire d'un moment à l'autre.

Envoyer chercher les Bakri ; leur dire que le premier consul est très-mécontent ; que si le raïs qui a osé maltraiter un Français n'est pas puni de la peine capitale, le premier consul saura bien le venger.

Les avertir d'expédier un courrier de leur côté.

---

#### CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1<sup>er</sup>

Paris, 19 messidor an X (8 juillet 1802).

##### ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le ministre de la marine fera sur-le-champ partir de Brest trois vaisseaux de guerre et deux frégates pour se rendre dans le plus court délai à Alger, où ils mouilleront et trouveront des ordres chez l'agent de la République.

Art. 2. — Le ministre de la marine est chargé de la prompte exécution du présent arrêté.

BONAPARTE.

---

Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

AU CIT. TALLEYRAND, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

.....  
 Je ne suis pas content du Dey d'Alger. J'envoie Hulin, adju-  
*Revue africaine*, 19<sup>e</sup> année. N° 110 (MARS 1875). 9

dant du palais, lui porter une lettre. Sa mission a deux objets : obtenir satisfaction et obtenir que désormais le pavillon de la République italienne soit reconnu et respecté. Préparez vos dépêches dans ce sens au citoyen Thainville.

Trois vaisseaux de guerre arriveront huit ou dix jours après Hulin, afin qu'il puisse employer la force et commencer la guerre, s'il y a lieu. . . .

---

Paris, 20 messidor an X (18 juillet 1802).

Bonaparte au Dey d'Alger :

AU TRÈS-HAUT ET TRÈS-MAGNIFIQUE DEY D'ALGER.

Que Dieu le conserve en prospérité et gloire !

Je vous écris cette lettre directement parce que je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent et qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs.

Cette lettre vous sera remise en main propre par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander prompt réparation et telle que j'ai droit de l'attendre des sentiments que vous avez toujours montrés pour moi.

Un officier français a été battu dans la rade d'Alger par un de vos raïs ; l'agent de la République a demandé satisfaction et n'a pas pu l'obtenir.

Deux bricks de guerre ont été pris par vos corsaires qui les ont amenés à Alger et les ont retardés dans leur voyage. Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires dans la rade d'Hyères et par là ils ont violé le territoire français. Enfin, du vaisseau qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore plus de 150 hommes qui sont entre les mains des barbares.

Je vous demande réparation pour tous ces griefs ; et, ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en pareille circonstance, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent.

Je vous prie aussi de vous méfier de ceux de vos ministres qui sont ennemis de la France : vous ne pouvez pas avoir de plus grands ennemis ; et si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence qui vient d'être rétablie et qui seule peut vous maintenir au rang et dans la prospérité où vous êtes ; car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. Si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible ; il faut que vous fassiez respecter mon pavillon, celui de la République italienne, où je commande, et que vous me donniez réparation de tous les outrages qui m'ont été faits.

Cette lettre n'étant pas à autre fin, je vous prie de la lire avec attention, vous-même, et de me faire connaître, par le retour de l'officier que je vous envoie, ce que vous aurez jugé convenable de faire.

V. la réponse de Mustapha Pacha, *Revue africaine*, t. 6<sup>e</sup>, p. 132 (32<sup>e</sup> numéro).

---

Paris, 29 messidor an X (18 juillet 1802).

BONAPARTE AU CIT. TALLEYRAND, MIN. DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES.

Un courrier vous portera, citoyen ministre, la lettre que j'écris au Dey d'Alger, par l'occasion de l'adjudant du palais, Hulin ; vous ferez partir sur-le-champ ce courrier pour Toulon, Le citoyen Hulin partira avec les trois vaisseaux de guerre qui seront prêts à mettre à la voile pour Alger, ou bien il s'embarquera sur une frégate en choisissant le moyen le plus expéditif.

D'autres escadres se rendent dans la Méditerranée ; et pour peu que le Dey ne se conduise pas d'une manière convenable je saurai le mettre à la raison. Vous devez faire part de ces différentes choses à Thainville, pour qu'il se conduise en consé-

quence. Faites connaître au citoyen Hulin qu'il doit remettre directement ma lettre au Dey, dans une audience extraordinaire. Vous pouvez lui donner connaissance du contenu. Il doit lui dire que je désire vivre bien avec lui, mais que je n'ai jamais capitulé avec l'honneur et que s'il ne donne pas des ordres pour qu'on respecte mon pavillon, je suis capable d'aller moi-même à Alger. J'ai détruit les Mameluks parce qu'ils n'avaient pas donné satisfaction aux Français. Malheur à qui, de gaieté de cœur, sera ennemi de la France !

Si jamais le Dey se conduisait avec violence (car on doit tout attendre d'un barbare), le citoyen Thainville, en s'en allant, en instruirait l'amiral, qui a ordre de bloquer Alger.

---

Paris, 29 messidor an X (18 juillet 1802).

BONAPARTE AU CONTRE-AMIRAL DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE  
ET DES COLONIES.

Les régences d'Alger et de Tunis, citoyen ministre, n'ont pas pour le pavillon de la République ce profond respect et ces égards qu'il est dans mes intentions qu'elles aient. J'envoie l'adjudant du palais Hulin, avec une lettre au Dey d'Alger. Je désire que trois vaisseaux de guerre et une frégate se rendent sur-le-champ devant Alger pour se conduire selon les circonstances. Ces vaisseaux sont ceux dont il est question dans l'arrêté que je vous ai envoyé, il y a plusieurs jours (V. 19 messidor).

Deux autres vaisseaux de guerre et deux frégates seront en rade de Toulon, prêts à partir à la fin de thermidor. Ce sont les vaisseaux dont nous avons déjà pris la note.

Cinq autres vaisseaux de guerre et deux frégates seront envoyés sur-le-champ de l'Océan dans la Méditerranée, d'où je désire qu'ils partent avant le 10 fructidor. S'ils ne peuvent partir à la fois, ils partiront en deux escadres. Ils se présenteront devant Alger assez de temps pour faire connaître que ce ne sont pas les mêmes vaisseaux qui se sont déjà présentés, et de là viendront à Toulon.

Par ce moyen je compte que nous aurons dans la Méditerranée dix vaisseaux de guerre et cinq frégates dans le courant de fructidor, prêts à agir selon les circonstances.

---

29 messidor an X (18 juillet 1802).

LE MÊME AU MÊME.

Les trois vaisseaux et la frégate destinés pour Alger se rendront devant cette place. Ils mouilleront de manière à n'être pas sous le canon des forts et à être maîtres de leurs mouvements. Si l'adjudant du palais Hulin part à leur bord, ils le mettront à terre sur-le-champ ; si au contraire il est parti sur une frégate ou une corvette, ils lui feront connaître leur arrivée, ainsi qu'au citoyen Thainville, agent de la République. S'il arrivait que le Dey se fût mal comporté envers l'agent ou envers l'officier, et qu'il eût refusé de donner la satisfaction qu'on lui demande, ils bloqueront la rade et croiseront devant Alger, en s'emparant de tous les corsaires algériens qui tomberaient en leur pouvoir, en ayant soin de prévenir sur-le-champ Toulon.

---

Paris, 8 therm. an X (27 juillet 1802).

BONAPARTE AU CHEF DE DIVISION CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Je vous prie, citoyen, d'envoyer un de vos drogmans chez l'ambassadeur de la Porte (Sid Mohammed Ghaleb Effendi, ministre plénipotentiaire à Paris), qui lui fera connaître les griefs que j'ai contre le Dey d'Alger :

1<sup>er</sup> grief. — Les différentes voies de fait que vous connaissez contre nos bâtiments.

2<sup>e</sup> grief. — La pêche du corail qu'il a défendue.

3<sup>e</sup> grief. — L'impertinence de vouloir exiger 200,000 piastres; comme si j'étais une de ces petites puissances dans le cas de marchander son amitié.

Que je viens de lui envoyer un adjudant du palais avec une lettre; mais que je crois devoir aux nouvelles relations que nous avons renouées avec la Porte ottomane de le prévenir avant de faire marcher 30,000 hommes.

Que je crois utile qu'il expédie un homme de sa maison, que je ferai défrayer et embarquer sur un vaisseau à Toulon, avec une lettre, pour faire connaître au Dey d'Alger les malheurs auxquels il s'expose; et que, s'il ne me donne pas raison sur tout, je ne laisserai pas pierre sur pierre à Alger et que je m'emparerai de toute la côte d'Afrique.

Vous ferez remettre également 60,000 francs au ministre ottoman; une lettre de change est inutile; vous lui direz seulement d'écrire à la Porte, qui, lorsqu'elle le jugera à propos, les fera remettre au citoyen Ruffin (chargé d'affaires de la République à Constantinople).

Il faut que tout cela soit fait avant le soleil couché et que demain, à midi, l'agent du ministre ottoman parte; je le ferai accompagner d'un officier qui le mènera sans qu'il ait à penser à rien.

Faites-moi traduire en turc la lettre ci-jointe, qui sera remise sur parchemin, en envoyant le français au citoyen Marel qui le fera transcrire avec le sceau de la République. Vous ferez donner les fonds nécessaires à l'officier de la garde qui sera porteur de la lettre, qui doit accompagner le Turc et qui, à cet effet, se rendra chez vous.

---

29 messidor an X (27 juillet 1802).

BONAPARTE AU DEY D'ALGER.

Grand et magnifique Dey, un adjudant de mon palais doit, à l'heure qu'il est, être rendu auprès de vous pour vous porter mes plaintes, et vous demander réparation des différents ou-

trages faits à mon pavillon. Aujourd'hui, j'expédie un nouvel officier porteur de cette lettre, ne voulant pas, avant de rompre avec vous, ne pas vous avoir mis à même de réfléchir mûrement sur ce que vous avez à faire,

Je vous demande donc réparation éclatante pour tous les griefs dont je me suis plaint dans ma dernière lettre. Je vous en demande encore contre le gouverneur de Bône qui s'est permis d'arrêter une gondole munie de mes passeports et d'empêcher la pêche du corail, conformément à nos traités et à l'usage immémorial qui a existé entre nous.

Je vous fais également connaître mon indignation sur la demande que vos ministres ont osé faire que je paie 200 mille piastres. Je n'ai jamais rien payé à personne; et, grâce à Dieu, j'ai imposé la loi à tous mes ennemis. J'ai détruit l'empire des Mameluks parce qu'après avoir outragé le pavillon français ils osaient me demander de l'argent pour la satisfaction que j'avais droit d'attendre. Craignez le même sort; et si Dieu ne vous a pas aveuglé pour vous conduire à votre perte, songez qui je suis et ce que je peux.

Avant de faire marcher contre vous une armée de terre et de mer, j'en ai instruit l'ambassadeur de la Sublime Porte, avec qui je viens de renouveler l'ancienne alliance. Je vous l'ai dit et je vous le répète, je veux vivre en bonne amitié avec vous; je n'ai aucune vue ambitieuse; je n'ai pas besoin de vos États pour être au premier rang des puissances; mais si vous refusez de me donner satisfaction et si vous ne réprimez pas la licence de vos ministres qui osent insulter mes agents et de vos bâtiments qui osent insulter mon pavillon, je débarquerai 80,000 hommes sur vos côtes et je détruirai votre Régence; car enfin je ne souffrirai pas que vous traitiez mon pavillon comme vous traitez celui des petites puissances du Nord et des petites puissances d'Italie.

Que vous et votre conseil réfléchissent donc bien sur le contenu de cette lettre, car ma résolution est immuable. Je désire cependant que Dieu et votre bon génie vous éclairent et que vous repreniez les sentiments qui ont existé habituellement entre la France et Alger.

Paris, 10 thermidor an X (29 juillet 1802).

BONAPARTE AU CITOYEN TALLEYRAND, MINISTRE DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES.

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez remettre à l'ambassadeur de la Porte ottomane une note conçue en ces termes :

« Le soussigné, ministre des relations extérieures, a l'honneur de faire connaître à l'ambassadeur de la Porte ottomane que la Régence d'Alger, outre le texte du traité que le Dey avait conclu avec la France, vient de défendre la pêche du corail aux bâtiments français; que d'un autre côté, un bâtiment français ayant échoué cet hiver, plus de 150 Français sont encore en ce moment esclaves des Arabes tributaires du Dey; que tous les courriers informent le premier consul des outrages que les corsaires algériens font au pavillon français.

« Que le Dey a poussé l'oubli des convenances et de ce qu'il devait à la France jusqu'à exiger impérieusement qu'il lui fût payé 200,000 piastres, menaçant, s'il ne les avait pas sous quarante jours, de faire la guerre à la République.

« Que, dans cet état de choses, le Premier Consul vient d'envoyer à Alger un adjudant du palais avec une lettre, pour faire sentir au Dey combien sa conduite était inconséquente et contraire à sa politique et à son intérêt; si cependant par une suite de l'aveuglement qui paraît conduire ce prince à sa perte, il refusait la satisfaction que le premier consul a le droit d'attendre, je suis spécialement chargé de faire connaître à Votre Excellence que le Premier Consul a résolu d'envoyer une armée de terre s'emparer d'Alger et mettre fin à une conduite aussi déshonorable pour le peuple français et si contraire à son commerce et à son intérêt.

« Le Premier Consul m'a chargé de faire connaître l'état des choses à Votre Excellence, afin que la Sublime Porte ne puisse pas se plaindre s'il repousse la force par la force et s'il détruit un prince vassal de la Porte, qui l'aura mérité par l'extravagance de sa conduite et par les brutalités qu'il a commises contre la France.

« Lorsque le Premier Consul marcha en personne en Égypte pour détruire les Mameluks, la Sublime Porte crut avoir lieu de se plaindre. Votre Excellence sentira cependant que dans la circonstance actuelle, ayant pris toutes les mesures pacifiques qu'il pouvait prendre, il se trouve contraint par la force des choses et par la conduite de la Régence, à une démarche qui affligera la Sublime Porte, mais qu'il n'aura pas dépendu de lui d'empêcher. »

Cette note sera remise par un drogman. Il y répondra ce qu'il voudra. Je désire qu'il l'envoie à Constantinople par un courrier et à Alger, ou, s'il ne le veut pas, qu'il fasse venir Bakri, qu'il la lui remette, afin que celui-ci la fasse passer à Alger par un courrier extraordinaire.

---

Paris, 14 thermidor an X (2 août 1802)

**DU MÊME AU MÊME.**

Je vous prie, citoyen ministre, de me faire connaître le lieu où se trouve en ce moment le citoyen Peyrin, chef principal des établissements de la Compagnie d'Afrique en Barbarie, qui a vécu longtemps à La Calle.

Je vous prie également de m'envoyer les mémoires du citoyen Kercy, qui a été consul de France à Alger, sur l'état militaire d'Alger. Ces mémoires doivent se trouver dans vos cartons.

---

**BONAPARTE AU CITOYEN MELZI, VICE-PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ITALIENNE.**

Paris, 10 fructidor an X (28 avril 1802).

Citoyen Melzy, vice-président de la République italienne, je vous prie de faire connaître à la Consulte d'Etat, au Corps lé-

gislatif et à la nation que je viens d'obtenir du dey d'Alger que le pavillon de la République italienne serait respecté par ses corsaires à l'égal du pavillon français. Les bâtiments de la République peuvent donc hardiment faire le commerce dans toute la Méditerranée, ils n'ont rien à craindre ; il suffira qu'ils soient munis de passe-ports qui constatent qu'ils appartiennent à la République italienne, conformes au modèle que le Ministre des Relations extérieures vous enverra. Cet avantage que le commerce de la République italienne va avoir sur les autres puissances d'Italie portera, je l'espère, les spéculateurs du côté des ports de l'Adriatique et surtout des bouches du Pô. Je désire que vous me fassiez connaître les mesures possibles pour accroître la navigation des petits ports de Massa-Carrara. A cet effet, il serait convenable de réparer les routes de l'Apennin. Vous sentez que par le privilège que se trouvera avoir le pavillon de la République italienne sur Livourne, Naples et Gênes, notre commerce peut considérablement s'accroître. Je fais les mêmes demandes au Bey de Tripoli ; il n'y a aucune difficulté à craindre de sa part.

BONAPARTE.

Je joins ici le paragraphe de la lettre que j'ai reçue du Dey d'Alger, relativement à la demande directe que je lui avais faite :

« 7<sup>o</sup> Vous demandez que je sois ami de la République italienne : je respecterai son pavillon, celui de vos désirs, comme je ferai toujours du pavillon français. Si toute autre puissance m'eût fait une pareille demande je ne l'aurais pas acceptée pour un million de piastres.

*(Archives de l'Empire).*

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>

(Tome 8, page 8)

Le citoyen Sébastiani est chargé (29 août 1802) de se rendre à

Tripoli pour obtenir du Bey qu'il reconnaisse le pavillon de la République italienne.

---

(IBID. P. 11)

fructidor an X (29 août)

A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

.....

Le Dey d'Alger, après avoir exigé de l'Espagne une forte somme d'argent pour la continuation de la paix, a été assez osé pour me faire dire que, si, dans quarante jours je ne lui envoyais pas deux millions, il déclarerait la guerre à la France. Cette conduite est d'autant plus inouïe, que ces pirates, sentant combien la France est proche d'eux, l'avaient toujours ménagée davantage. J'ai envoyé trois vaisseaux de guerre à Alger et j'espère que le Dey accédera à toutes les réparations que j'ai le droit de demander.

L'existence de ces pirates est une honte pour toutes les grandes puissances de l'Europe, et il serait à désirer que l'on pût s'entendre pour les faire vivre en honnêtes gens ; car, puisque la croix ne fait plus la guerre au croissant, pourquoi souffrir que la réciprocité n'ait pas lieu ? Les côtes de Barbarie sont fertiles ; leurs habitants pourraient vivre sans commettre de piraterie.

.....

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1<sup>er</sup>

(Tome 8, page 12)

6279

Paris, 11 fructidor an X (29 août 1802).

AU ROI DE NAPLES.

.....

L'ambassadeur de Votre Majesté m'ayant fait connaître qu'un bâtiment napolitain avait été pris sous le canon d'Hyères par des corsaires algériens, j'ai exigé du Dey d'Alger qu'il restituât le bâtiment et mit l'équipage en liberté ; et, à l'heure qu'il est, vingt-huit napolitains, qui se trouvaient au bague, doivent être chez eux.

Votre Majesté peut être persuadée, que toutes les fois que ces pirates feront quelque insulte aux bâtiments napolitains, sur les côtes de France, je ferai rendre justice.

.....

BONAPARTE.

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1<sup>er</sup>

(Tome 8, page 25)

(5 septembre 1802).

INSTRUCTIONS POUR LE CITOYEN SEBASTIANI.

1° Il fera reconnaître la République italienne par le Bey de Tripoli de Barbarie.

2° Si le blocus existe encore, il offrira au Bey sa médiation pour l'arranger avec les puissances avec lesquelles il est en guerre, sans cependant le forcer ni montrer trop d'intérêt à ces puissances.

.....

(IBID. P. 25),

(Voir : *Revue africaine*, tome 6, page 129, n° 32).

Le rapport fait au premier consul en Sénat par le ministre des relations extérieures, le 20 fructidor an X (7 septembre 1802).

St-Cloud, 26 vendémiaire an XI (18 octobre 1802).

AU CONTRE-AMIRAL DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE.

Ordre d'avoir deux frégates, deux bricks et deux avisos perpétuellement en croisière dans les mers du Levant.

.....

Une frégate et un brick doivent également croiser sur les côtes du Maroc, d'Alger, de Tunis....

.....

Il faut s'attendre à de mauvais traitements de la part des Barbaresques ; et, dès lors, il faut avoir prêt à leur expédier promptement un vaisseau à deux ponts avec une ou deux frégates.

.....

BONAPARTE.

#### CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

(Tome 8, page 71)

1217 (1802). Le constructeur des navires (maalem essaïn) (1) reçoit pour chaque navire neuf nu boudjou (1 fr. 80) (2) par navire.

(1) Lisez Es-Sfaïn.

(2) Lisez 3 fr. 36.

Le constructeur des navires (maallem essain) reçoit pour chaque navire lancé à la mer cent rial (60 fr.) (1).

1217 (1802). Il reçoit du capitaine du navire lancé cent rial.

(Tachrif, p. 82).

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>

(Tome 8<sup>e</sup>, page 75)

6386.

Saint-Cloud, 27 vendémiaire an XI (19 octobre 1802).

AU CITOYEN TALLEYRAND, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, un rapport sur des Français détenus captifs à Alger. Mon intention est que vous écriviez au citoyen Dubois-Thainville pour les faire relâcher. Ces malheureux, s'ils ont déserté, ont assez souffert.

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

(Tome 8, p. 122).

6474

2 décembre 1802.

Ordre au ministre Talleyrand de faire connaître au général Brune qu'il ait à réclamer, dès son arrivée, le bâtiment du citoyen Ruffin, de la Ciotat, qui a été confisqué par Djezzar Pacha. Il faut qu'il lui soit sur-le-champ restitué; et si la Porte se trouve

---

(3) Lisez 112 fr.

dans l'impuissance de rendre raison à ce pacha, je m'en chargerai.

BONAPARTE.

*Recensement des esclaves d'Alger par nation.*

Tachrif, p. 87.

En 1217 (1802-1803), il y avait :

Autrichiens.....	47
Napolitains.....	365
Portugais (prise de Hamidou).....	366
Génois.....	89
Espagnols.....	33
Siciliens.....	8
Corses.....	16
Grècs.....	8
Romains.....	8
	910

CORRESPONDANCE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

Tome 8, p. 187.

6559

Paris, 6 pluviôse an XI (26 janvier 1803).

AU CONTRE-AMIRAL DEGRÈS, MIN. DE LA MARINE.

Quelques altercations, citoyen ministre, viennent d'avoir lieu à Alger. Je désire que les frégates la *Cornélie* et le *Rhin* s'y rendent. Vous enverrez un ordre à Toulon, par un courrier qui prendra une lettre du ministre des relations extérieures, que le commandant de ces frégates remettra à notre agent à Alger.

Si une de ces frégates n'est pas prête, donnez ordre que la première qui le sera parte sur-le-champ ; l'autre ira la rejoindre le plus tôt possible.

Ces événements et d'autres qui pourraient survenir rendent indispensable la présence constante d'une escadre française à Toulon. Il me paraîtrait donc convenable de faire passer des vaisseaux de Brest dans ce port.

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

Tome 8, p. 208.

6587

Paris, 29 pluviôse an XI (18 février 1803).

ORDRE

Faire passer la *Foudroyante* et l'*Eole* dans la Méditerranée en leur ordonnant de se rendre sur-le-champ devant Alger.

Donner les mêmes ordres à la *Volontaire* et à la *Romaine*.

Faites armer à Rochefort trois ou quatre bricks ou corvettes et leur donner la même destination.

Envoyer de même le *Brutus* à Toulon.

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

Tome 9, p. 4.

7135

Paris, 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803).

A TALLEYRAND, MIN. DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Pour avoir des renseignements sur les Wahabites qui, disaient-  
on, venaient de prendre la Mecque et Djedda.

« Je mets de l'insistance à être prévenu avant tout le monde de la véritable force de cette secte. »

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

Tome 9, p. 276.

5782.

Paris, 3 pluviôse an XII (24 janvier 1804).

A S. S. LE PAPE.

Très-Saint Père, j'ai reçu la lettre de V. S. du 14 décembre. Je la remercie de l'accueil qu'elle a bien voulu faire à ma recommandation pour M. de Clermont-Tonnerre. J'ai fait écrire à Tunis, pour engager le Bey à ménager les États de Sa Sainteté ; il a promis de donner quelques instructions, sur lesquelles, cependant, il est prudent de ne pas se fier.

Lorsque la paix sera rétablie sur les mers, il sera possible d'insister avec plus de force, pour qu'il laisse, non-seulement les États, mais le pavillon de l'Église en repos ; car c'est une chose affligeante et même un déshonneur pour la chrétienté que de misérables brigands, qui habitent de beaux pays où ils pourraient vivre tranquilles, insultent, comme ils le font, à tous les pavillons. Enfin, espérons qu'un jour viendra où ils cesseront.

BONAPARTE.

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

9367.

(14 mars 1804).

*Politique de Napoléon 1<sup>er</sup> envers la Turquie.*

... Je désire soutenir l'Empire turc ; je désire qu'il reprenne un peu d'énergie.

Note pour le Ministre de l'intérieur :

La Malmaison, 1<sup>er</sup> ventose an XIII (20 février 1805).

Le ministre de l'intérieur acquittera les lettres de change, tirées par le commissaire-général d'*Alger*, sur le fonds imprévu de son budget, et écrira au préfet de Livourne, pour lui donner l'ordre de répartir les 4,000 francs entre tous les bateaux qui ont été, cette année, à la pêche du corail. Il prescrira aux agents de la Marine en Corse et en Provence, de ne pas donner cette année, de permission de pêcher, sans qu'au préalable on ait payé par bateau ce qui est nécessaire pour solder ces caisses de corail ; et comme le nombre des bateaux varie, on évaluera d'avance la valeur du contingent de chaque bateau.

Chaque patron sera tenu de donner caution pour le paiement de son contingent.

NAPOLÉON.

(*Communiqué par MM. de Champagny.*)

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

(11, 10 et 25,)

8971

Gênes, 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

MON FRÈRE,

.... Vous vous rendrez de là (des îles de la Madeleine) devant A'ger. Vous ferez remettre la lettre ci-jointe à mon chargé d'affaires, commissaire des relations commerciales, qui se rendra à votre bord. Le but de votre mission est de retirer tous les esclaves génois, italiens et français qui se trouvent dans les bagnes d'Alger. Si cependant cela éprouvait plus de difficultés que je ne pense, vous ne resterez pas plus de six jours à Alger, et

vous opérerez, selon le temps, votre retour, soit sur Toulon, soit sur Gènes, si vous ramenez des esclaves génois, et vous les garderez deux jours après votre arrivée pour les faire débarquer en pompe.

A Alger, vous ne débarquerez point, ni pour voir mon commissaire, ni pour voir le Dey, que vous enverrez complimenter. Ce ne serait que dans le cas où le Dey viendrait au bord de la mer que vous pourriez vous rendre auprès de lui dans votre canot.

NAPOLÉON.

*(Comm. par S. A. I. le prince Jérôme, en minute aux archives de l'Empire.)*

---

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1<sup>er</sup>.

23<sup>e</sup> vol. page 162.

Paris, 9 juin 1812.

AU VICE-AMIRAL COMTE DEGRÈS MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Instruction au capitaine Meynard pour une mission à Alger.

---

Que d'actes répréhensibles vous sont imputables ! (aux algériens).

D'abord, sous le gouvernement de Moustafa-pacha, dey d'Alger, puis sous celui d'Ahmed dey, puis sous son successeur Ali Dey !

Je ne puis excuser ce qui s'est passé pendant leurs gouvernements : *ils commençaient par cligner les yeux sur les événements, et finissaient par les fermer entièrement.* . . .

Première décade de Ramdan 1230 (du 7 au 16 août 1815.)

V. Dans Raïs Hamidou, p. 60, ce firman du sultan Mahmoud adressé à Omar Pacha, dey d'Alger.

A. BERBRUGGER.

FIN.

